

## NATURE [ BIODIVERSITÉ ]

# Le SRCE : une prise en compte locale du tissu de la biodiversité

Des clôtures qui laissent passer la petite faune, des arbres en ville, des passes à poissons sur les rivières... avec le SRCE, repensons notre territoire !

## ■ Qu'est-ce qu'un SRCE ?

Un Schéma Régional de Cohérence Écologique est un schéma d'aménagement visant à appliquer à l'échelle d'une région les orientations nationales en faveur de la **Trame Verte et Bleue** (TVB). Il a pour but d'établir une stratégie pour un aménagement durable du territoire. Il est élaboré en copilotage par la Région et l'État, représenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Sa conception concrète est confiée à des bureaux d'études spécialisés. Un Comité régional Trame Verte et Bleue constitué de services de l'État, de représentants de collectivités, d'associations de protection de la nature, d'organismes socio-professionnels comme les agriculteurs ou les carriers, ainsi que d'experts scientifiques, est chargé d'accompagner les grandes étapes de son élaboration. Les SRCE de Bourgogne et de Franche-Comté ont été adoptés en 2015 après 3 ans de travail. Ils vont être prochainement intégrés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), élaboré par la Région.



## ■ Comment se présente un SRCE ?

Un SRCE comprend un résumé définissant les objectifs du schéma et sa méthode d'élaboration, ainsi qu'un diagnostic de l'état du territoire et de ses grands enjeux. Il est aussi composé d'une carte où doivent figurer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. On y trouve les espaces protégés (Réserves naturelles, **Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope**...) et les espaces particulièrement sensibles à la fragmentation (comme les sites Na-

tura 2000). Sont aussi représentées les continuités écologiques d'intérêt national, par exemple la connexion entre l'arc alpin, le Jura et les Vosges, ou celle entre le Massif central et le Jura. Sur notre région, les rivières empruntées par les poissons migrateurs venus de l'océan pour se reproduire font partie des continuités écologiques clés. On y trace aussi les principaux obstacles de déplacements (voies ferrées, routes...). En complément, des sous-trames sont identifiées par grands milieux en fonction de chaque territoire, par exemple le bocage pour la Bourgogne, ou le réseau des milieux souterrains fréquentés par les chauves-souris pour la Franche-Comté. Le SRCE comporte enfin un plan d'action stratégique et un volet sur le suivi et l'évaluation du dispositif.

## ■ Quelle est la portée d'un SRCE ?

Les documents d'urbanisme définissant les règles d'aménagement d'un territoire (SCoT\*, PLU\*) doivent prendre en compte le SRCE et préserver la TVB. À l'exception de ceux conduits par l'État, les projets d'infrastructures ne doivent pas obligatoirement s'y soumettre, mais le SRCE reste un outil à la disposition de tous pour préserver le territoire et l'investir en respectant sa biodiversité.

## EN SAVOIR PLUS

### ■ Consultez les SRCE



Les SRCE sont consultables dans les préfetures et sous-préfetures, les conseils départementaux, ainsi que sur le site internet de la DREAL, rubrique "Biodiversité Eau Paysages/Trame Verte et Bleue", avec une cartographie dynamique. Pour tout savoir sur la Trame Verte et Bleue, rendez-vous sur le site [www.trameverteetbleue.fr](http://www.trameverteetbleue.fr) ou consultez l'outil pédagogique *Bourgogne-Nature Junior* N° 8 disponible sur [www.bourgogne-nature.fr](http://www.bourgogne-nature.fr).

### ■ Mini-glossaire

**Natura 2000** : réseau européen de sites naturels ayant une valeur patrimoniale et faisant l'objet d'une charte visant à leur protection.  
**Arrêté préfectoral de Protection de Biotope** : arrêté pris afin de prévenir la disparition d'espèces protégées.  
**PLU** : Plan Local d'Urbanisme, document réglementaire de planification de l'urbanisme pour une commune.  
**SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale, document planifiant l'urbanisme à l'échelle intercommunale.  
**Trame Verte et Bleue** : réseau constitué de l'ensemble des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité d'un territoire devant être protégé (voir l'article de dimanche dernier sur le sujet).

Véronique Bouchet, chargée de mission Continuités écologiques à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne Franche-Comté



## Le SRCE version locale

« Pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, les collectivités locales doivent cerner sur le terrain les contours plus précis des réservoirs et corridors qui traversent leur territoire. Pour se faire efficacement accompagner, il est utile qu'elles fassent appel à des bureaux d'études expérimentés sur la problématique environnementale. Elles peuvent ainsi prendre la TVB comme véritable fil conducteur dans leurs documents d'urbanisme. La concertation locale, avec une implication forte de tous les citoyens, est le meilleur moyen pour imaginer un territoire durable à toutes les échelles, du jardin individuel en passant par les rues et les champs... »

## PARTENARIAT

Cette page est réalisée en partenariat avec l'association Bourgogne Nature, association regroupant la Société d'histoire naturelle d'Autun, la Société des sciences naturelles de Bourgogne, le Parc naturel régional du Morvan et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

## CRÉDITS

### Coordination :

Daniel Sirugue, rédacteur en chef de *Bourgogne Nature* et conseiller scientifique au Parc naturel régional du Morvan.

**Illustration** : Gilles Macagno.

**Rédaction** : Véronique Bouchet

## SAINT-BRISSON (58)

### Proposez-nous vos idées

Les 15<sup>e</sup> rencontres Bourgogne-Nature sur le thème *Changement climatique, Humanité et Biodiversité* auront lieu les 19 et 20 octobre à la Maison du Parc naturel régional du Morvan à St-Brisson. Proposez vos idées de conférences, stands, expositions etc, sur [www.bourgogne-nature.fr](http://www.bourgogne-nature.fr) pour.